

Préparer une Commission de Sécurité

A. Présentation – Généralités

- Une Commission de sécurité doit avoir lieu pour tout ERP > 5ème catégorie (ou si cela est indiqué dans les attendus du PC)
- Le maître d'ouvrage fait un courrier RAR à la mairie pour indiquer son souhait de faire une commission de sécurité (au moins 1 mois avant)
- Il est préférable que le maître d'ouvrage prévienne les pompiers auparavant (ou celui qui entretient la relation avec eux)
- Il est préférable d'envoyer des plans ou faire une pré-visite avec les Pompiers avant la Commission Officielle.

B. Les pièces à présenter en Commission de Sécurité :

- RFCT (Rapport Final de Contrôle Technique)
- RVRAT (Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux)
- Rapport du CSSI
- Attestation de solidité à froid
- Attestation parasismique
- DIUO (non obligatoire)

C. Présents en Commission de sécurité :

- Mairie (1 ou 2 élus)
- Pompiers
- Police ou Gendarmerie
- Représentant Préfecture (pas obligatoire)
- Représentants accessibilité
- MO
- AMO
- Contrôleur technique
- CSSI
- MOE
- Architecte (pas forcément)
- Entreprises de lots techniques : Elec + CVC + metteur en service du désenfumage

D. Déroulé d'une Commission de sécurité :

1. Présentation par le Maître d'ouvrage de son projet
2. Présentation par le MOE du projet
3. Présentation par le Contrôleur technique + CSSI de leurs rapports vierges, demandes de dérogations.